

groupemutuel

Rapport d'activité 2022

AMB
Assurances SA



Votre assureur en bref

Sous la raison sociale

«AMB Assurances SA»

«AMB Versicherungen AG»

«AMB Assicurazioni SA»

existe pour une durée illimitée une société anonyme fondée en vue de poursuivre un but qui n'est pas de nature économique au sens de l'article 620, alinéa 3 du Code des obligations (CO) et ayant son siège à Val de Bagnes.

AMB Assurances SA assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

AMB Assurances SA évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Conseil d'administration

Président	M. Jean-Michel May
Vice-présidente	Mme Karin Perraudin
Secrétaire	M. Fabio Naselli Feo
Administrateurs	M. Marc-André Ballestraz M. Jean-Blaise Conne M. Thierry De Salvador M. Christophe Dumoulin

Membres de la Direction générale en 2022

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey M. Vincent Claivaz M. Thomas J. Grichting M. Pierre-Luc Marilley M. Paul Rabaglia M. Jérôme Mariéthoz M. Cédric Scheiben

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1003 Lausanne

Entre ombre et lumière

« Le succès ne vient pas par accident. » Pelé

L'année 2022 laisse derrière elle un goût étrange pour AMB Assurances SA. Un mélange doux amer, sucré-salé. Une saveur difficile à décrire. Bref, un bilan complexe pour une année contrastée.

Notons d'abord une belle hausse de l'effectif de plus de 28%, de même que du chiffre d'affaires net de plus de 25%.

Paradoxalement, dans le même temps, les pertes financières sont importantes. Elles sont essentiellement dues à l'effondrement des marchés financiers couplé à une forte hausse des coûts de la santé en 2021 (+6,3%) et de l'ordre de +3% en 2022. La hausse des coûts 2022 a été conforme aux attentes. C'est la très forte et sous-estimée augmentation de 2021 qui explique grandement les pertes de 2022. En effet, lors de la fixation des primes 2022 en juillet 2021, les prévisions sur le marché prévoyaient une augmentation des coûts quasiment deux fois plus faible.

Ces deux facteurs péjorent fortement les finances d'AMB Assurances SA. Les résultats des placements chutent. L'inflation explose et les banques centrales n'ont plus d'autres choix que d'augmenter les taux d'intérêts pour essayer de contrôler l'inflation. Cette situation extraordinaire ne touche donc pas que notre société mais bien l'ensemble de l'économie et des marchés financiers.

Les défis qui nous attendent sont nombreux. AMB Assurances SA se transforme, mais les améliorations au service des clients ne sont pas terminées et de nombreux axes d'optimisation restent encore possibles. Cette transformation se poursuit grâce au fort engagement de l'ensemble des employés.

Chiffres-clés

		2022	2021
Résultat annuel	CHF	-3 157 614	602 877
Nombre d'assurés AOS		9 237	7 190
Total du bilan	CHF	30 811 524	33 689 075

Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

Assurances obligatoires des soins (LAMal)	CHF	35 080 701	28 505 305
Assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	753 426	653 406
Total	CHF	35 834 127	29 158 711

Provisions totales pour sinistres non-liquidés	CHF	7 671 105	5 946 817
en % des prestations nettes d'assurance		24,4%	23,3%

Total des fonds propres LAMal	CHF	15 848 501	19 006 114
en % des primes brutes		44,2%	65,2%

Performance des placements		-10,7%	2,7%
-----------------------------------	--	---------------	------

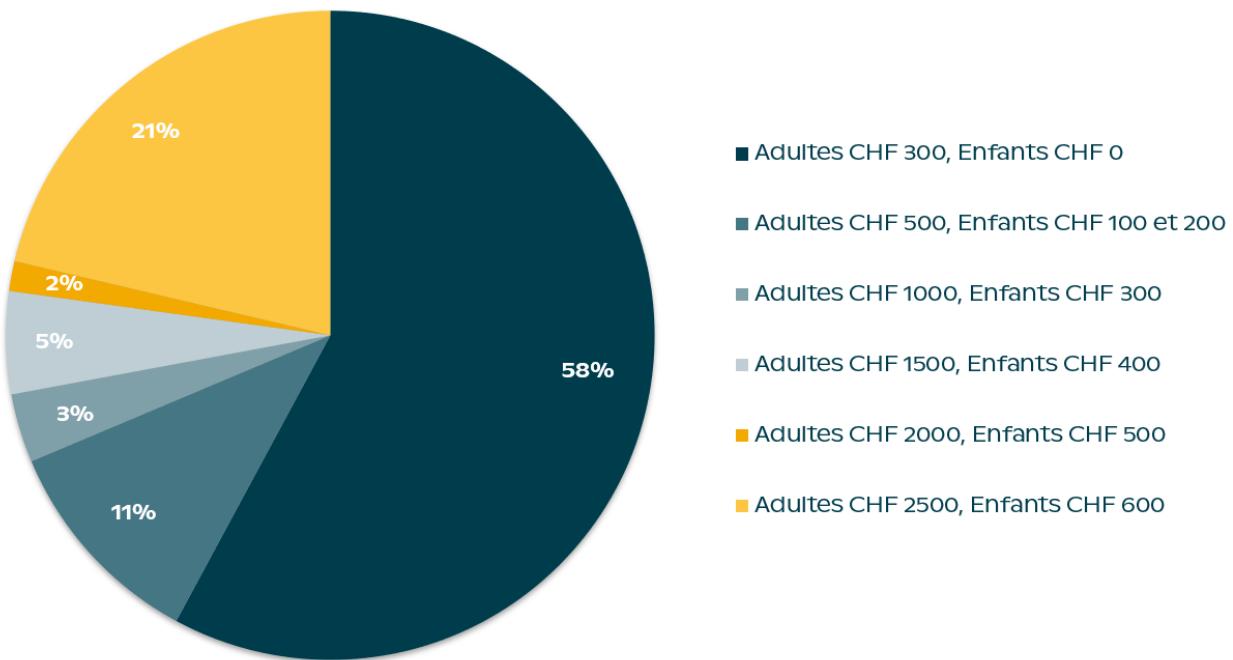
Faits et chiffres

Effectif d'assurés

AMB Assurances SA connaît en 2022 une hausse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une augmentation d'effectif de 2047 membres (28,47%), lequel atteint désormais 9237 assurés contre 7190 en 2021.

Effectif moyen	2022
Hommes	3518
Femmes	3871
Enfants	1848
Nombre d'assurés total	9237

Répartition de l'effectif par franchises



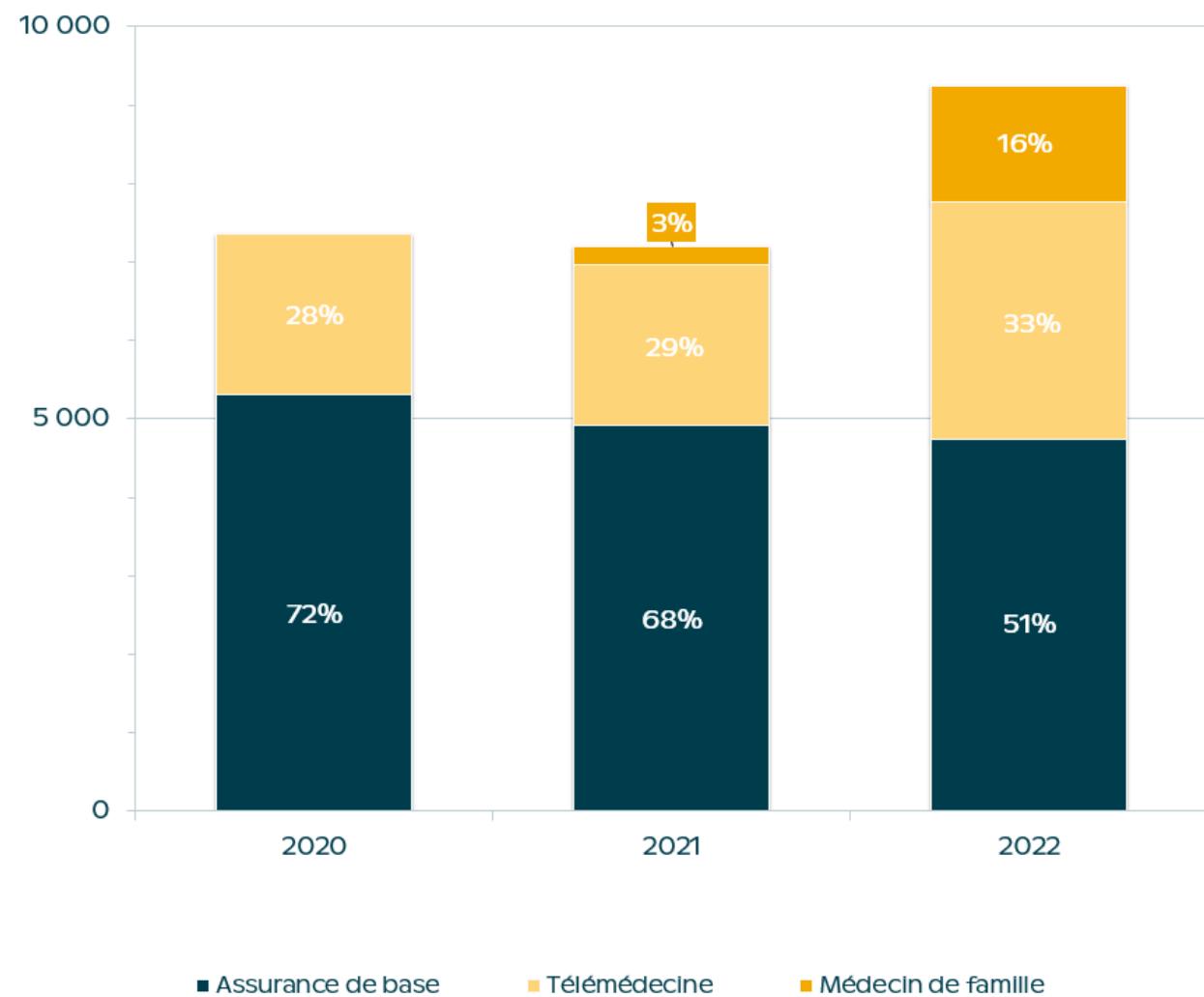
Des modèles alternatifs d'assurance attractifs

AMB Assurances SA propose divers modèles alternatifs d'assurance qui garantissent une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Ces assurances s'inspirent de la philosophie du Managed Care.

Ces différents modèles d'assurance visent à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Près de 4490 assurés ont souscrit à un modèle alternatif d'assurance : 1470 assurés ont opté pour le modèle de médecin de famille, 3020 assurés pour un modèle de télémédecine. Année après année, on constate un transfert des effectifs de l'assurance de base vers les modèles alternatifs.

Evolution des effectifs AOS de AMB Assurances SA

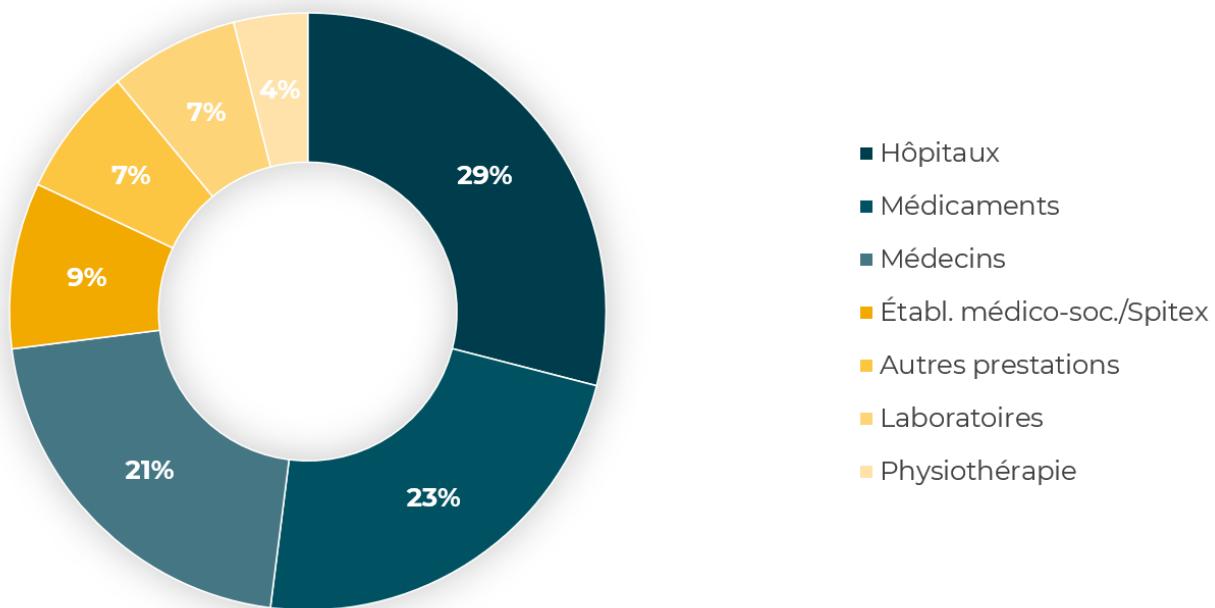


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins en CHF	2022
Hôpitaux	10 610 930
Médicaments	8 183 885
Médecins	7 401 488
Établissements médico-sociaux/Spitex	3 414 088
Autres prestations	2 606 900
Laboratoires	2 380 496
Physiothérapie	1 281 174
Total des prestations	35 878 961

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 73% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est organisé sous forme de holding. Les sociétés qui composent la holding sont actives dans les différents domaines de l'assurance, notamment la santé et la prévoyance, tant pour les assurés individuels que pour les entreprises.

Groupe Mutuel Holding SA appartient intégralement à Groupe Mutuel Fondation, une fondation à but non lucratif. Celle-ci soutient le bien-être, la promotion et la prévention de la santé pour la population suisse au travers de multiples activités.

La société fille Groupe Mutuel Services SA met notamment son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition des autres sociétés du groupe.

De manière analogue, Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA effectue la gestion de fortune collective pour les sociétés de la holding.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profitent l'ensemble des sociétés et des clients. Les prestations de service sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différentes sociétés.

Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives et conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche. Ces répartitions sont également auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA peuvent également offrir leurs prestations à des sociétés tierces. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Structure du Groupe Mutuel

Aperçu des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding SA et de leurs activités

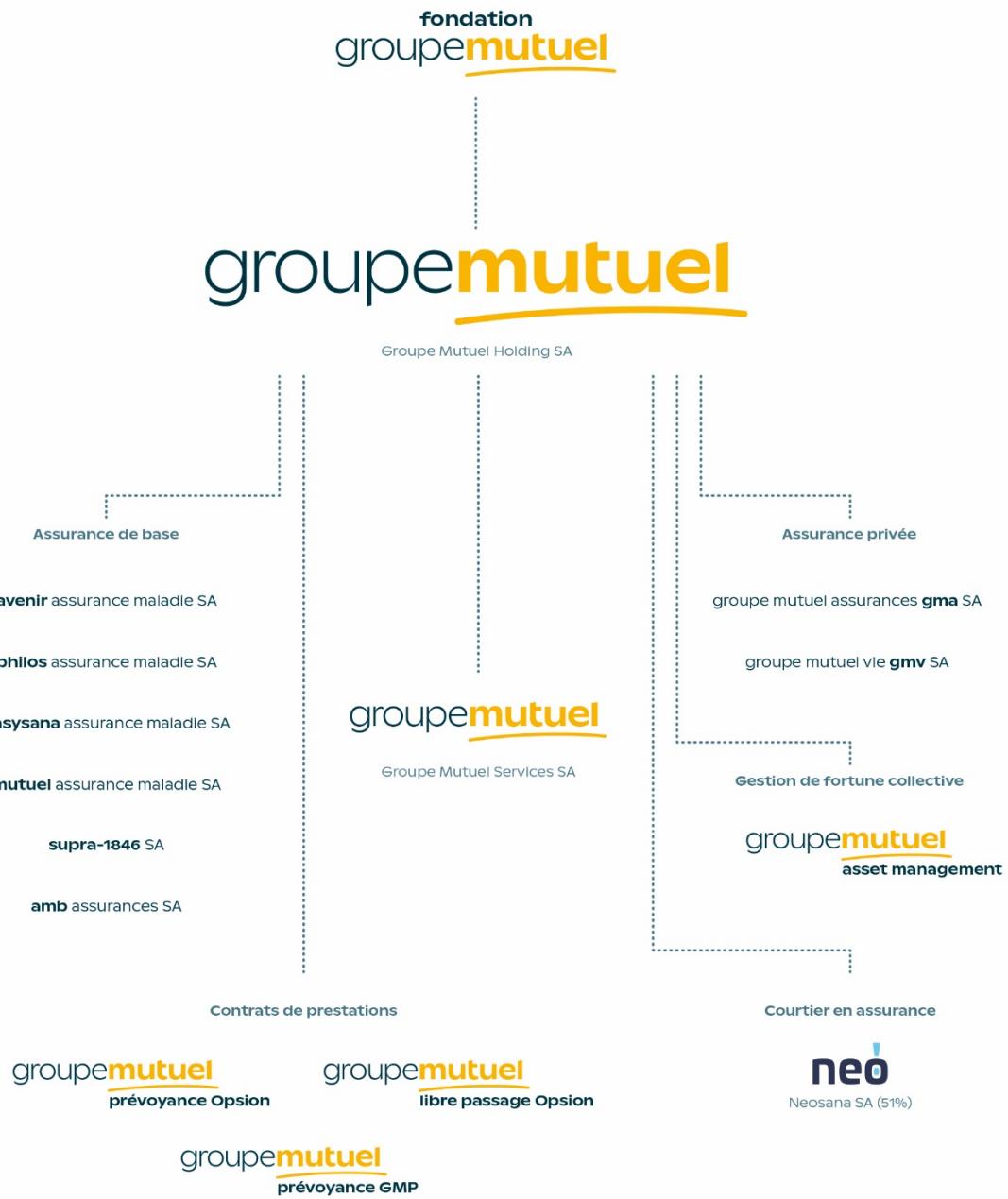
Sont détenus par Groupe Mutuel Holding SA six assureurs-maladie, pratiquant l'assurance obligatoire des soins, à savoir :

- Mutuel Assurance Maladie SA,
- Philos Assurance Maladie SA,
- Avenir Assurance Maladie SA,
- Easy Sana Assurance Maladie SA,
- SUPRA-1846 SA,
- AMB Assurances SA.

L'assurance privée pratiquant l'assurance-maladie complémentaire et commercialisant l'assurance patrimoine se nomme Groupe Mutuel Assurances GMA SA. De son côté, la société Groupe Mutuel Vie GMV SA offre des produits d'assurance vie.

Neosana SA, dont la Holding détient une participation majoritaire, permet d'offrir des prestations de courtage dans les domaines de l'assurance santé et de l'assurance-vie et contribue ainsi à la distribution des produits des assureurs de Groupe Mutuel Holding SA.

Groupe Mutuel Services SA met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de l'ensemble des sociétés du groupe. La société Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est, elle, dédiée à la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.



Le Conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de 5 à 9 membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Commissions spécialisées du conseil d'administration

Commission d'audit et des risques

La commission d'audit et des risques est présidée par Jean-Blaise Conne et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle a pour tâches principales le contrôle de l'intégrité des informations financières, du respect des lois, des réglementations et directives internes, de la surveillance du système de contrôle interne et des processus d'audit. Elle organise et évalue la performance, la qualification et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

Commission projets stratégiques et innovation

La commission projets stratégiques et innovation est présidée par Jürg E. Tschanz. Trois autres membres du conseil d'administration en font également partie.

Elle définit et propose au conseil d'administration la stratégie de transformation et d'innovation, de diversification et de maturité numérique, en tenant compte de l'évolution de l'environnement technologique, politique et de marché ainsi que des axes de développement à moyen et long terme du Groupe Mutuel.

De plus, elle définit et propose la stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'entreprise. Elle examine aussi la stratégie de partenariat ou d'acquisition à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et émet des recommandations y relatives au conseil d'administration. Enfin, elle suit l'avancement des projets liés aux initiatives stratégiques.

Commission de rémunération et de nomination

La commission de rémunération et de nomination est présidée par Marc-André Ballestraz et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle propose au conseil d'administration la rémunération de ses membres ainsi que de ceux de la direction générale. Elle est également en charge du processus de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration et de la direction générale. Elle fixe les objectifs individuels de la direction générale et les évalue. Elle réévalue régulièrement le système de rémunération.

Les membres du Conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2022

¹Membre de la commission d'audit et des risques

²Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Master en sciences économiques HEC. Experte-comptable diplômée. Administratrice de diverses sociétés. Présidente de Valais/Wallis Promotion.

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Ingénieur agronome. Conseiller aux Etats de 2011 à 2019. Administrateur de sociétés.

Fabio Naselli Feo – Secrétaire²

Entrepreneur. Administrateur de sociétés.

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Master en sciences commerciales et industrielles. Expert-comptable diplômé. Président de la fiduciaire Fidag SA.

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Expert-comptable diplômé. Administrateur de sociétés.

Charles Relecom – Membre²

Master en sciences actuarielles et en mathématiques. Administrateur de sociétés.

Urs Schwaller – Membre^{1,3}

Docteur en droit. Avocat. Administrateur de sociétés.

Jürg E. Tschanz – Membre²

MBA in Finance and Strategic Management. Entrepreneur. Cofondateur et président de planitswiss SA.

La Direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la Direction générale, composée de 9 membres en 2022. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la Direction générale en 2022

Thomas Boyer – Directeur général

Master en sciences économiques HEC.

Philippe Buthey – Technologie

Diplôme d'informaticien de gestion ES.

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et restauration.

Diplôme de gestion hospitalière.

Thomas J. Grichting – Services

Docteur en droit. Avocat.

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Master en sciences économiques HEC.

Pierre-Luc Marilley – Clients & Marché

Master en sciences économiques.

Paul Rabaglia – Finances

Master en sciences économiques HEC.

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Master en droit. Avocate. Executive MBA.

Cédric Scheiben – Distribution

Executive MBA en services financiers et assurances.

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un Code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le Code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce Code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés membres, sans exception. Ce Code de conduite est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante, qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le Code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein du Groupe Mutuel.

Système de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la Direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions Compliance, Gestion des risques et Actuaire responsable.
- L'Audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Fonction Compliance

La fonction compliance est en charge de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Fonction Gestion des risques

La fonction gestion des risques est en charge de la gestion intégrée des risques et contrôles, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de l'animation du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la Holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la Holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.– pour le/la président(e) et à CHF 24 000.– pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.– pour le/la président(e), CHF 120 000.– pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.– pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.– pour les autres administrateurs.

En 2022, le conseil d'administration de AMB Assurances SA a été rémunéré à hauteur de CHF 8838.–, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 4600.–.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la Commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du Groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2022 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 582 297.–. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 399 750.–. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 698 388.– et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 84 960.–.

La part de AMB Assurances SA sur cette rémunération de la direction générale est de 0,6%, soit CHF 21 929.–, dont CHF 4 275.– pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Rétrospective

L'année 2022 a été rythmée par plusieurs évènements majeurs. Si l'inflation a connu ses premiers frémissements à fin 2021, le début du conflit ukrainien a projeté celle-ci à des niveaux inconnus depuis des décennies. L'envolée du prix de l'énergie, la difficulté d'approvisionnement en matières premières, conséquence de la fermeture de la Chine, et le brutal retournement des politiques accommodantes des banques centrales ont pesé sur les marchés financiers. Plus tard dans l'année, les pressions sur les salaires suite à la baisse du pouvoir d'achat ont commencé à peser sur les marges bénéficiaires des entreprises. En fin d'année, la crainte d'une pénurie d'électricité et les risques de récession en Europe ont à nouveau mis les marchés sous pression. Tous ces facteurs ont créé une situation inédite : les différents types d'actifs en portefeuille ont subi des baisses importantes, faisant fi des gains de diversification habituellement connus. Les obligations, les actions, les fonds immobiliers ont enregistré des baisses de plus de 12%. Le seul élément positif que l'on puisse relever en 2022 est la fin du régime des taux d'intérêt négatifs en Suisse. Si le scénario de crise semble s'éloigner, comme le suggèrent plusieurs indicateurs économiques, les banques centrales sont encore craintives et plusieurs nouvelles hausses de taux sont attendues.

Perspectives

Les grands jalons posés en 2022 devraient induire dès cette année une vaste évolution en faveur de la transition énergétique. Cela concerne non seulement la part du renouvelable dans le mix énergétique, mais également la décentralisation des systèmes électriques et l'électrification de la mobilité. Il est ainsi probable que le rythme des innovations va s'accélérer, touchant tous les secteurs industriels. D'importants investissements ont été alloués par les différents gouvernements et de grands projets d'infrastructure vont voir le jour. Cette nouvelle dynamique devrait soutenir de grands pans de l'économie et faire basculer l'intérêt des investisseurs vers le secteur industriel plutôt que celui de la technologie de l'information, leader des dernières années. La banque centrale américaine a confirmé que « les taux seront plus hauts pendant plus longtemps ». La politique monétaire des autres banques centrales devrait également rester restrictive en 2023. Malgré ces annonces, l'inflation devrait avoir connu son pic en fin d'année 2022, et hormis des facteurs exogènes, comme une expansion du conflit ukrainien hors des frontières du pays ou une dégradation marquée de l'environnement économique, les marchés devraient être de meilleure facture en 2023.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

AMB Assurances SA a terminé l'année 2022 sur un chiffre d'affaires net de 35,5 millions de francs, soit une hausse de 25,5% par rapport à l'année 2021.

Charges d'assurance

Les coûts de la santé ont explosé en 2021. Selon les dernières données, ils ont augmenté de 6,3%. D'après les dernières estimations à fin janvier 2023, les coûts de la santé ont augmenté, en 2022, de près de 3%. En trois ans, cela représente une hausse d'environ 10%, soit un peu plus de 3% par année ce qui représente également la moyenne de ces 20 dernières années. Le répit pour les payeurs de primes aura ainsi été de très courte durée. Il a clairement déjà pris fin l'an dernier et la tendance risque de se poursuivre cet automne.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 30,8 millions de francs, en hausse, de 25,5%, par rapport à l'année précédente. A ce montant s'ajoute 1,7 millions de francs d'augmentation de la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de 0,8 million de francs versé au fonds de la compensation des risques des autres assureurs (0,8 million de francs reçu en 2021); dès lors la charge annuelle liée à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 123,90 (produit de CHF 154,60 en 2021).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 2,3 millions de francs pour l'exercice 2022, en hausse par rapport à l'année comparative. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 224,80 en 2021 à CHF 244,70 pour l'année 2022.

Résultat des placements

Dans un contexte économique très volatil, le portefeuille titre de la caisse a connu une année 2022 pour le moins difficile avec une perte nette de près de 2,6 millions de francs. La provision pour risques liés aux placements créée lors d'années plus fastes a permis d'absorber partiellement ce revers. A cet effet, elle a été dissoute à hauteur de 0,96 million de francs.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistre pour l'exercice 2022 une perte de 3,2 millions de francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 17 Compte de résultat
- 18 Bilan
- 19 Tableau des flux de trésorerie
- 20 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2022

- 21 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 23 Compte de résultat par domaine d'activité
- 24 Explications relatives au compte de résultat
- 26 Explications relatives au bilan
- 28 Autres indications
- 29 Proposition d'utilisation du résultat
- 30 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2022	2021
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	35 519 785	28 296 814
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 30 769 055	- 24 507 902
Variation des provisions techniques	8	- 1 722 288	- 328 923
Compensation des risques entre assureurs		- 806 474	782 098
Autres charges d'assurance		- 230 627	- 333 026
Total des charges de l'assurance		- 33 528 444	- 24 387 754
Frais de gestion et d'administration	3	- 2 328 972	- 1 648 219
Résultat technique de l'assurance		- 337 631	2 260 841
Autres charges financières		- 52 699	- 56 566
Produits sur les placements en capitaux	4	315 956	1 096 146
Charges sur les placements en capitaux	4	- 2 882 810	- 523 262
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		960 000	- 261 000
Autres charges d'exploitation	9	- 1 160 429	- 1 913 281
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		- 2 819 983	- 1 657 964
Résultat de l'exercice		- 3 157 614	602 877

Bilan

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Actifs			
en CHF			
Placements de capitaux	5	23 813 745	22 932 217
Comptes de régularisation	6	163 732	825 614
Créances	7	2 830 988	3 030 627
Liquidités		4 003 059	6 900 616
Total des actifs		30 811 524	33 689 075
Passifs			
en CHF			
Capital-actions		100 000	100 000
Réserve générale		50 000	50 000
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		15 154 478	14 783 694
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		3 701 637	3 469 544
Résultat de l'exercice		- 3 157 614	602 877
Fonds propres		15 848 501	19 006 114
Provisions techniques pour propre compte	8	7 671 105	5 946 817
Autres provisions techniques	8	2 000	4 000
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	9	1 118 097	1 913 281
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	1 191 000	2 151 000
Comptes de régularisation	11	1 261 830	214 489
Dettes	12	3 718 992	4 453 373
Fonds étrangers		14 963 023	14 682 960
Total des passifs		30 811 524	33 689 075

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2022	2021
Résultat de l'exercice	- 3 157 614	602 877
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	2 725 726	- 404 069
Amortissements / revalorisations sur les créances	- 3 000	23 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	1 724 288	326 923
Modification des autres provisions techniques	- 2 000	2 000
Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves	- 795 184	1 913 281
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	- 960 000	261 000
Augmentation / diminution des créances	202 639	496 042
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	661 883	547 101
Augmentation / diminution des dettes	- 734 381	146 843
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	1 047 340	29 046
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	709 697	3 944 045
Investissements nets dans des placements de capitaux	- 3 607 254	- 1 137 051
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	- 3 607 254	- 1 137 051
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	- 2 897 557	2 806 994
Liquidités état initial 01.01.	6 900 616	4 093 622
Liquidités état final 31.12.	4 003 059	6 900 616
Variation des liquidités	- 2 897 557	2 806 994

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital-actions	Réserve générale	Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2021	100 000	50 000	14 783 694	3 469 544	602 877	19 006 114
Répartition du résultat de l'année précédente		-	370 784	232 093	- 602 877	-
Fonds propres au 01.01.2022	100 000	50 000	15 154 478	3 701 637	-	19 006 114
Résultat annuel					- 3 157 614	- 3 157 614
Fonds propres au 31.12.2022	100 000	50 000	15 154 478	3 701 637	- 3 157 614	15 848 501

Il n'y a pas eu de paiement de dividende. Selon les statuts art. 32, le versement d'un dividende provenant des moyens de l'assurance-maladie sociale est prohibé au sens de l'art. 13, al. 2, lettre a LAMal.

Annexe aux comptes 2022

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC reposent sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Modifications dans la présentation des comptes

Pour l'exercice en cours, les frais bancaires et postaux (2022 : CHF 28 506; 2021 : CHF 24 548) sont présentés dans les autres charges financières en lieu et place des frais d'acquisition et de gestion et les ristournes liées à l'activité d'assurance (2022 : CHF 76 264; 2021 : CHF 141 827) sont présentées en diminution des charges de sinistres et prestations en lieu et place des primes acquises pour propre compte.

Les comptes comparatifs ont été retraités en conséquence.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour la réduction volontaire des réserves

Des provisions non-techniques sont constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque bouclément, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du bouclément. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Des provisions pour participations aux excédents sont constituées afin de disposer des fonds nécessaires pour verser à nos clients leur part de la marge bénéficiaire sur leur propre contrat à l'échéance de la période pour laquelle le résultat est calculé. Afin d'évaluer les montants à verser chaque année la provision est déterminée par année d'échéance. Le calcul s'effectue au bouclément de chaque année, pour chaque contrat, pour la période allant du début du droit à la part aux excédents jusqu'à la date de bouclément.

Annexe aux comptes 2022

Compte de résultat par domaine d'activité

	Assurance obligatoire des soins LAMAL			Assurances indemnités journalières LAMAL			Total		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits									
Primes brutes	35 080 701	28 505 305	23.1%	753 426	653 406	15.3%	35 834 127	29 158 711	22.9%
Partaux excédents	-	-	0.0%	- 116 907	- 66 344	75.2%	- 116 907	- 66 344	75.2%
Diminution des cotisations ^(*)	- 273 686	- 252 712	8.3%	103 827	61 165	69.7%	- 169 860	- 191 547	-11.3%
Primes de réassurance	-	- 570 106	n/a	-	-	0.0%	-	- 570 106	n/a
Contributions à la réduction des primes	5 365 553	4 731 533	13.4%	-	-	0.0%	5 365 553	4 731 533	13.4%
Contributions liées à la santé	- 46 115	- 35 709	29.4%	-	-	0.0%	- 46 115	- 35 709	29.4%
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 5 365 553	- 4 731 533	13.4%	-	-	0.0%	- 5 365 553	- 4 731 533	13.4%
Autres produits d'exploitation	18 540	1 809	n/a	-	-	0.0%	18 540	1 809	n/a
Primes acquises pour propre compte	34 779 459	27 648 587	25.9%	740 346	648 227	14.2%	35 519 795	28 296 814	25.5%
Charges									
Prestations	- 35 878 961	- 28 840 381	24.4%	- 424 751	- 401 647	5.8%	- 36 303 712	- 29 242 028	24.1%
Prestations du réassureur	622 024	863 925	-28.0%	-	-	0.0%	622 024	863 925	-28.0%
Variation des provisions techniques pour propre compte	- 1 744 092	- 332 678	424.3%	19 804	5 755	244.1%	- 1 724 288	- 326 923	427.4%
Participations	4 912 634	3 870 201	26.9%	-	-	0.0%	4 912 634	3 870 201	26.9%
Autres charges d'assurance	- 226 525	- 330 064	-31.4%	- 4 102	- 2 962	38.3%	- 230 627	- 333 026	-30.7%
Variation des autres provisions techniques	-	-	0.0%	2 000	- 2 000	0.0%	0 000	- 2 000	0.0%
Compensation des risques	- 806 474	782 098	n/a	-	-	0.0%	- 806 474	782 098	n/a
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 33 121 395	- 23 986 899	38.1%	- 407 049	- 400 855	1.5%	- 33 528 444	- 24 387 754	37.5%
Frais de gestion et d'administration	- 2 260 597	- 1 593 013	41.9%	- 68 376	- 55 207	23.9%	- 2 328 972	- 1 648 219	41.3%
Total charges d'exploitation	- 35 381 991	- 25 579 912	38.3%	- 475 425	- 456 061	4.2%	- 35 857 416	- 26 035 973	37.7%
Résultat technique de l'assurance	- 602 552	2 068 675	n/a	264 921	192 166	37.9%	- 337 631	2 260 841	n/a
Autres charges financières	- 44 825	- 51 014	-12.1%	- 7 875	- 5 552	41.8%	- 52 699	- 56 566	-6.8%
Produits sur les placements en capitaux	268 743	936 418	-71.3%	47 212	159 728	-70.4%	315 956	1 096 146	-71.2%
Charges sur les placements en capitaux	- 2 452 041	- 447 014	448.5%	- 430 768	- 76 249	465.0%	- 2 882 810	- 523 262	450.9%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	817 000	- 223 000	n/a	143 000	- 38 000	n/a	960 000	- 261 000	n/a
Autres charges d'exploitation	- 1 160 429	- 1 913 281	-39.3%	-	-	0.0%	- 1 160 429	- 1 913 281	-39.3%
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	- 2 571 552	- 1 697 891	51.5%	- 248 431	39 927	n/a	- 2 819 983	- 1 657 964	70.1%
Résultat de l'exercice	- 3 174 104	370 784	n/a	16 490	232 093	-92.9%	- 3 157 614	602 877	n/a

(*) Les décomptes finaux pour les ILMAL sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Annexe aux comptes 2022

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2022	2021	Variation
Primes brutes	35 834 127	29 158 711	6 675 415
Part aux excédents	- 116 907	- 66 344	- 50 563
Primes de réassurance	-	- 570 106	570 106
Primes rétroactives	102 736	9 453	93 283
Amortissement sur cotisations	- 269 596	- 224 001	- 45 595
Variation de la provision "Ducroire"	- 3 000	23 000	- 26 000
Contributions à la réduction des primes	5 365 553	4 731 533	634 020
Contributions liées à la santé	- 46 115	- 35 709	- 10 406
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 5 365 553	- 4 731 533	- 634 020
Autres produits d'exploitation	18 540	1 809	16 731
Total	35 519 785	28 296 814	7 222 971

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2022	2021	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 35 878 961	- 28 840 381	- 7 038 580
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	4 912 634	3 870 201	1 042 433
Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 30 966 328	- 24 970 180	- 5 996 147
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 424 751	- 401 647	- 23 103
Part des prestations des réassureurs	622 024	863 925	- 241 902
Total	- 30 769 055	- 24 507 902	- 6 261 153

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2022	2021	Variation
Indemnités de gestion à des parties liées	- 2 428 240	- 1 786 164	- 642 076
Frais de contentieux facturés	276 497	246 744	29 753
Autres frais administratifs	- 177 229	- 108 798	- 68 431
Total	- 2 328 972	- 1 648 219	- 680 753
Frais de gestion et d'administration par nature	2022	2021	Variation
Publicité et marketing	- 129 384	- 66 294	- 63 090
Commissions	- 68 423	- 15 403	- 53 020
Frais d'exploitation divers	- 2 131 166	- 1 566 522	- 564 644
Total	- 2 328 972	- 1 648 219	- 680 753

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et, depuis le 1^{er} juillet 2021, à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par AMB Assurances SA.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	123 303	- 1 319 776	- 1 196 473
Actions	93 782	- 317 797	- 224 014
Autres placements	98 870	- 1 245 237	- 1 146 367
Total	315 956	- 2 882 810	- 2 566 854

Résultats par catégorie

en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe	2022	2021	Variation
Intérêts	98 140	105 327	- 7 187
Bénéfices réalisés	10 557	21 589	- 11 032
Pertes réalisées	- 24 010	- 27 730	3 720
Bénéfices non réalisés	14 606	19 000	- 4 394
Pertes non réalisées	- 1 294 211	- 215 082	- 1 079 129
Charges sur capitaux	- 1 556	- 2 143	587
Résultat	- 1 196 473	- 99 038	- 1 097 435

Actions	2022	2021	Variation
Dividendes	69 613	67 168	2 445
Bénéfices réalisés	1 887	30 265	- 28 379
Pertes réalisées	- 4 631	- 5 445	814
Bénéfices non réalisés	22 283	218 649	- 196 366
Pertes non réalisées	- 312 865	- 33 880	- 278 985
Charges sur capitaux	- 301	- 675	375
Résultat	- 224 014	276 082	- 500 097

Autres placements	2022	2021	Variation
Produits	51 701	42 115	9 586
Bénéfices réalisés	30 278	152 386	- 122 108
Pertes réalisées	- 134 752	- 70 215	- 64 537
Bénéfices non réalisés	16 892	439 647	- 422 755
Pertes non réalisées	- 1 051 759	- 125 116	- 926 643
Charges sur capitaux	- 58 726	- 42 977	- 15 749
Résultat	- 1 146 367	395 839	- 1 542 206

Annexe aux comptes 2022

Explications relatives au bilan

5 Placements de capitaux

en CHF	Valeur de marché au 31.12.2022	Valeur de marché au 31.12.2021	Variation
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 145 714	12 369 175	776 539
Actions	2 309 301	2 285 915	23 387
Liquidités	1 435 247	1 751 060	- 315 813
Placements collectifs	6 925 426	6 376 067	549 359
Instruments financiers dérivés	- 1 943	-	- 1 943
Prêts	-	150 000	- 150 000
Autres placements	6 923 483	6 526 067	397 416
Total	23 813 745	22 932 217	881 528

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 1 943	- 1 943
Total		-	- 1 943	- 1 943

6 Comptes de régularisation actif

en CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Intérêts courus	41 488	38 954	2 534
Compensation des risques à recevoir	-	666 850	- 666 850
Primes à facturer	39 586	49 652	- 10 066
Commissions payées d'avance	27 844	25 881	1 964
Autres actifs transitoires	54 813	44 277	10 536
Total	163 732	825 614	- 661 883

7 Crédits

en CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Crédits envers les preneurs d'assurance	2 372 387	2 253 123	119 264
- Rééval. des crédits envers les preneurs d'assurance	- 361 000	- 358 000	- 3 000
Crédits envers des réassureurs (parties liées)	622 024	863 925	- 241 902
Subsides à recevoir	13 394	23 212	- 9 819
Impôts anticipés	12 334	18 628	- 6 294
Crédits sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	13 922	-	13 922
Crédits coûts de tests COVID-19	71 957	215 877	- 143 921
Autres crédits	85 971	13 862	72 109
Total	2 830 988	3 030 627	- 199 639

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2022 se montent à CHF 748 412 (2021 : CHF 709 514).

8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	6 400 224	- 1 267 092	7 667 316
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	23 593	19 804	3 789
Sous-total	6 423 817	- 1 247 288	7 671 105
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 477 000	- 477 000	-
Total	5 946 817	- 1 724 288	7 671 105
Autres provisions techniques	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	4 000	2 000	2 000
Total	4 000	2 000	2 000
Variation des provisions techniques			- 1 722 288
Provisions techniques pour propre compte	31.12.2020	Attribution/ dissolution 2021	31.12.2021
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	6 167 546	- 232 678	6 400 224
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	29 348	5 755	23 593
Sous-total	6 196 893	- 226 923	6 423 817
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 577 000	- 100 000	- 477 000
Total	5 619 893	- 326 923	5 946 817
Autres provisions techniques	31.12.2020	Attribution/ dissolution 2021	31.12.2021
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	2 000	- 2 000	4 000
Total	2 000	- 2 000	4 000
Variation des provisions techniques			- 328 923

9 Provisions pour la réduction volontaire des réserves

en CHF	31.12.2021	Utilisation 2022	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	1 913 281	1 955 613	- 1 160 429	1 118 097
Total	1 913 281	1 955 613	- 1 160 429	1 118 097

L'OFSP a approuvé en septembre 2022 et en septembre 2021 un plan de réduction volontaire des réserves. Les montants de compensations mensuels sur les primes de l'assurance de base s'élèvent pour 2023 à CHF 10 pour un adulte, CHF 8 pour un jeune (jusqu'à 25 ans) et CHF 5 pour un enfant (jusqu'à 18 ans) (2022 : CHF 20 pour un adulte, CHF 16 pour un jeune et CHF 10 pour un enfant).

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

en CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Taux de provisionnement déterminé	5.00%	9.38%	
Placements de capitaux	23 813 745	22 932 217	881 528
Provision nécessaire	1 191 000	2 151 000	- 960 000
Provision au bilan	1 191 000	2 151 000	- 960 000

11 Comptes de régularisation passif en CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Compensation des risques à payer	1 077 326	25 000	1 052 326
Commissions à payer	11 006	3 575	7 431
Autres passifs transitoires	173 497	185 914	- 12 417
Total	1 261 830	214 489	1 047 340

12 Dettes en CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	11 883	6 326	5 557
Primes encaissées d'avance	2 826 472	1 931 117	895 355
Comptes de passage ⁽¹⁾	147 299	1 413 937	- 1 266 638
Engagement envers des réassureurs (parties liées)	-	570 106	- 570 106
Participations aux excédents	73 896	131 241	- 57 345
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	631 639	365 253	266 386
Subsides	27 803	35 394	- 7 591
Total	3 718 992	4 453 373	- 734 381

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

Autres indications

Événements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 24 avril 2023.

Engagements conditionnels

AMB Assurances SA fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que AMB Assurances SA a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux, en vigueur dès le 1 ^{er} juillet 2021
Groupe Mutuel Assurances GMA SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA
Groupe Mutuel Vie GMV SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances vie

Annexe aux comptes 2022

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF	2022	2021
Résultat de l'exercice	- 3 157 614	602 877
Résultat disponible	- 3 157 614	602 877
./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	3 174 104	- 370 784
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 16 490	- 232 093
Solde du bénéfice à reporter	-	-

A l'Assemblée générale de
AMB Assurances SA, Val de Bagnes

Lausanne, le 24 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AMB Assurance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 17 à 29) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé



Rapport d'activité 2022

AMB Assurances SA

groupe**mutuel**

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Collective Open Pension / Fondation Opcion Libre Passage

